

Préavis municipal relatif aux  
délégations communales à  
l'AscoVaBaNo

N° 39/11 février 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. Préambule**

Le Conseil communal de Ballaigues a décidé dans sa séance du 9 novembre 2009, d'adhérer à l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon. Cette association comprend 10 communes, savoir : Vallorbe, Ballaigues, Bofflens, Bretonnières, Croy, Juriens, La Praz, Premier, Romainmôtier et Vaulion.

Les organes de l'association sont le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la Commission de gestion.

Le Conseil intercommunal (CI) est composé des délégués des communes membres ; il comprend :

a) une délégation fixe composée d'un délégué et d'un suppléant choisis par la Municipalité parmi ses membres,

b) une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 700 habitants ou fraction de 700 habitants, choisis par le Conseil communal, parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le Comité de direction (CODIR) se compose d'un membre par commune de l'association choisi parmi les membres de la Municipalité.

**2. Délégations de la Commune de Ballaigues**

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2010, la Municipalité a décidé de désigner :

a) au Conseil intercommunal (CI) : MM. Raphaël Darbellay, syndic, délégué, et Gilbert Poncet, délégué suppléant,

b) au Comité de direction (CODIR) : M. Michel Junod, municipal des écoles.

./.

En application des statuts, le Conseil communal de Ballaigues doit désigner sa délégation variable, savoir : pour 900 habitants, deux délégués et un ou des suppléants.

Remarque : les membres choisis seront assermentés lors d'une séance qui ne pourra siéger que lorsque les statuts seront adoptés par le Conseil d'Etat.

### 3. Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir désigner les **deux membres** de sa délégation ainsi que **le ou les membres suppléants** au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo.

La Municipalité reste volontiers à la disposition du Conseil pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

Raphaël Darbellay

J.-Daniel Bezençon